

Hôpital public : (très) chers intérimaires...

Un décret, en date du 24 novembre, apporte son lot de nouveautés dans la rémunération des médecins intérimaires recrutés par les centres hospitaliers publics. Même s'il apparaît positif au premier abord, il pose néanmoins un certain nombre de questions sur l'avenir. (Lire la suite)

De nombreux hôpitaux publics manquent de médecins et ce n'est pas nouveau. Afin d'assurer la continuité des soins, les directeurs de ces établissements se voient obligés de recruter des médecins intérimaires (certains disent « mercenaires » !). Et le moins qu'on puisse dire, c'est que cela coûte « un bras » aux finances de l'hôpital et plus généralement au système de santé.

Déjà, en 2013, un rapport parlementaire, rédigé par Olivier Véran, député de l'Isère, pointait du doigt les dérives du système : un médecin intérimaire pouvait négocier, lui-même ou par l'intermédiaire d'une société privée, une journée de garde payée jusqu'à 1300€ ! Soit quand même, 5 à 6 fois ce que coûtait un praticien à temps plein. A l'échelon national, au moins 6000 médecins proposaient ainsi leurs services pour quelque 500 millions d'euros par an.

Ce décret qui vient de paraître au Journal Officiel limitera, à compter du 1^{er} janvier 2018, la rémunération d'un médecin intérimaire à 1404,05€ (brut) pour une journée de travail. Ce plafonnement passera à 1287,05€ en 2019 puis à 1170,04€ en 2020. Il faut dire qu'à ce jour, la journée de travail se négocie entre 1800 et 2400€ ! Quant à l'évaluation faite en 2013 de 6000 médecins, elle est à coup sûr aujourd'hui largement dépassée et la note annuelle pour l'Assurance Maladie ne doit pas être loin du milliard !

Cette limitation apparaît donc, au premier abord, positive pour les finances des établissements mais ne doit pas nous empêcher de regarder plus loin. A l'hôpital public, la pression sur les personnels est au maximum et beaucoup d'équipes médicales sont au bord de l'implosion. Le stress et la charge de travail engendrent des arrêts de travail plus nombreux et aussi des départs, nécessitant à leur tour des remplacements plus fréquents et très onéreux. Alors, ne faut-il pas envisager un changement de cap et de stratégie ?

Par ailleurs, ce plafonnement dans les rémunérations ne risque-t-il pas d'inciter nombre de médecins à délaisser le secteur public au profit des sirènes du privé ?

L'UFC Que Choisir est, et restera, très attachée à un secteur public fort et efficace. Elle mettra tout en œuvre pour le préserver.

Didier VANQUELEF
Réfèrent régional Santé
UFC Que Choisir Hdf